

**INSCRIPTION 2021/2022
RESTAURATION COLLEGE**

**CIRCULAIRE
à remettre dès la rentrée au
CADRE EDUCATIF**

Le coût du repas est de **5,95 €** (y compris frais de fonctionnement et d'encadrement) mais nous sommes actuellement dans l'attente d'une éventuelle reconduction d'aide financière de la part du Conseil Départemental (pour information, cette dernière s'élevait à 1,74 € l'an passé ce qui portait le prix du repas à 4,21 €).

Le compte-élève doit être obligatoirement approvisionné (les découverts ne sont pas autorisés) :

- **par chèque** à l'ordre de N.A.E.P. Groupe Saint-Bénigne ou **en espèces** à déposer auprès de la comptabilité ;
- **en ligne via Ecole Directe** grâce à des codes d'accès qui vous seront remis

Pour la gestion des repas, **les inscriptions et désinscriptions exceptionnelles** sont à notifier au plus tard 48 heures ouvrées via le site Ecole Directe et pour info, aux cadres éducatifs Mme SIEWIERSKI (pour les 6^e/5^e) et Mme ALLEMAND (pour les 4^e/3^e), sur le carnet de liaison **ou par mail pour la gestion des sorties d'élèves.**

Les sorties du collège sont strictement **interdites** pendant les récréations et la demi-pension. Sont considérés demi-pensionnaires, sous la responsabilité de l'établissement et donc surveillés entre la fin du cours du matin et le début du cours de l'après-midi, tous les élèves inscrits au restaurant scolaire. Les élèves non demi-pensionnaires ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement dès la sonnerie de 12 h 05 et **ne pourront rentrer dans l'établissement qu'à partir de 13 h 15.**

Famille : Parent(s) de classe :

externe

demi-pensionnaire (merci de cocher le(s) jour(s) choisi(s) ci-dessous pour **l'inscription annuelle**) :

	Repas au self
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Fait à

Le

Signature :